



Agricultrices Lanaudoises D'INFLUENCE

Volume 1, numéro 2, décembre 2013

Voici la deuxième édition d'Agricultrices lanaudoises d'influence juste à temps pour les Fêtes! Vous découvrirez dans ce bulletin des articles mettant en vedette des femmes formidables impliquées dans le milieu agricole ainsi que des sujets qui pourraient alimenter les conversations du temps des fêtes, entre la tourtière et la tarte au sucre!

Par exemple: les femmes ont des parcours différents en agriculture; le mariage ou l'union de fait, j'me marie ou j'me marie pas? N'hésitez pas à diffuser ce bulletin ou à communiquer avec nous pour nous faire part de vos commentaires.

DIANE BRISSON: DE SAGESSE ET DE PASSION!



Diane Brisson est présidente des Agricultrices de Lanaudière depuis 16 ans. Bien impliquée dans son milieu, elle est devenue, au fil des ans, une véritable référence! Ses diverses relations et ses nombreux engagements des vingt-cinq dernières années lui ont permis d'élargir ses horizons et d'en faire profiter son association.

Fière grand-maman de 3 petits-enfants, Diane veut ralentir ses activités et souhaite former une relève digne des Agricultrices de Lanaudière. Pour cette femme passionnée « la ferme, c'est le plus beau milieu de vie, il faut toutefois prévoir du temps de qualité avec ses enfants, avec le couple aussi ! » À ses yeux, la famille reste la valeur la plus importante.

Selon Diane, il faut penser au transfert de notre ferme dès que l'on devient propriétaire. « Il faut réfléchir à la façon de transmettre le savoir et surtout la passion », dit-elle avec un brin de sagesse.

Le transfert des pouvoirs s'avère parfois complexe et difficile, pas seulement pour les hommes, pour les femmes aussi. « Elles se sont occupées de leur production toute leur vie, si elles sont habituées à l'extérieur, elles trouvent parfois difficile de revenir à la maison. Le lâcher-prise, c'est la clé du succès », insiste-t-elle.

Selon Diane, un transfert de ferme réussi se réalise à long terme, sur plus de 10 ans quelquefois, en prenant en compte toutes les réalités de la famille. Le bénéfice est d'autant plus grand: « Tu vois tes enfants heureux, ce que tu as bâti est en continuité, c'est une grande fierté! »

Pour l'avenir, elle souhaite prendre le temps de vivre, être un peu moins impliquée. Mais ce que désire par-dessus tout cette sage passionnée, c'est publier, pour sa famille, un recueil de tous ses contes. Avoir du bon temps et du plaisir avec les siens, voilà aussi ce à quoi elle aspire.

ÉTABLISSEMENT DES FEMMES EN AGRICULTURE, DES PARCOURS QUI SE DISTINGUENT DE CEUX DES HOMMES

Par Louise Cossette,
Conseillère en développement régional-communications, MAPAQ

En 2011, 25% de la relève agricole lanaudoise qui possède des parts d'une entreprise et qui est âgée de moins de 40 ans est féminine. Cette proportion se situe tout près de la moyenne provinciale qui est de 26%. Une tendance à la hausse, puisqu'en 2006, 23% de la relève agricole Lanaudoise était féminine. Cette statistique est tirée d'une récente publication *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes*. Dans ce document, les données sont présentées pour le Québec, mais on observe en général les mêmes tendances pour notre région.

On y apprend, par exemple, que les femmes choisissent de s'établir un peu plus tardivement que les hommes, qu'elles se forment plus longtemps et qu'elles acquièrent

Info: www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications_releve_agricole_feminine.pdf.

un niveau de formation supérieur à celui des hommes, mais dans un domaine moins souvent spécialisé en agriculture. Elles s'établissent d'abord dans les productions laitières et de volailles, comme leurs homologues masculins.

Pour la suite, les agricultrices qui s'établissent dans Lanaudière le font principalement dans les productions de bovin de boucherie, de porc et de fruits. Fait aussi intéressant, elles consacrent une période moins longue à la planification de leur projet d'établissement. Cela pourrait possiblement être influencé par le fait qu'une plus grande proportion de femmes s'établissent par le démarrage d'entreprise plutôt que par le transfert. Un constat global ressort de l'étude : les femmes et les hommes de la relève empruntent des parcours d'établissement en agriculture distincts qui tendent à évoluer ensemble.

LE 16^E GALA DES AGRICULTRICES DE LANAUDIÈRE: RICHE EN ÉMOTIONS!

Les Agricultrices
de Lanaudière



C'est une agricultrice convaincue, Madame Renée Fafard, qui a reçu le titre d'Agricultrice lanaudoise de l'année 2013, lors du gala annuel des Agricultrices de Lanaudière. Cet événement qui s'est déroulé le dimanche 22 septembre, à Sainte-Ambroise-de-Kildare s'est distingué par son ambiance chaleureuse et conviviale. En présence de leurs amis et familles, le travail de plusieurs agricultrices de la région a été honoré.

Madame Krystel Dulong, qui a reçu la bourse d'excellence en formation lors de ce gala, s'est aussi illustrée au Gala Saturne, tenu par la Fédération des agricultrices du Québec, le 19 octobre dernier. Elle s'est mérité une bourse dans la catégorie étude professionnelle.

Les lauréates 2013 :

Agricultrice de Lanaudière de l'année: *Renée Fafard*
Transfert de ferme au féminin: *Karine Gougeon, Dominique Falstrault, Martine Saulnier*

Démarrage de ferme au féminin: *Nathalie Rainville, Anick Mondor*

Excellence en formation: *Krystel Dulong*

Trophée Armande-Henri-Amireault: *Juliette Forest*

Trophée Martine-Mercier: *Diane Joly*

Fermes de génération en générations: *Stéphane Wolfe* et sa famille, *Christian Rivest* et sa famille



JE ME MARIE OU JE NE ME MARIE PAS?



Par Me Mireille Beausoleil, notaire

« Notaire, je n'ai pas besoin de papiers, tout le monde me dit qu'après 3 ou 5 ans que l'on reste ensemble, on est comme mariés... » C'est qui cela « tout le monde »? Laissez-moi vous dire que tout le monde est dans le champ...

Si on n'est pas marié ou uni civilement, on est célibataire. Si on est célibataire, on ne partage rien lors de notre séparation, alors oui vous avez besoin de papiers, on appelle cela un contrat entre conjoints de fait ou de concubinage.

Les couples ont trois choix pour régler leur situation juridique, le mariage, l'union civile ou l'union de fait. L'union civile peut être assimilée au mariage car les parties peuvent choisir le régime matrimonial qui les régira et le patrimoine familial s'appliquera en cas de séparation.

Selon les statistiques, environ 40% des couples vivent en union de fait, mais au Québec, le Code civil ne s'applique pas (ou si peu) à ces gens. Le Code civil édicte que pour les gens mariés ou unis civilement, le régime primaire est la société d'acquêts, que le patrimoine familial s'applique, qu'il y a le concept de résidence familiale, qu'il existe la prestation compensatoire pour les personnes qui font du « bénévolat » pour leurs conjoints et certaines obligations au niveau alimentaire.

Les gens en union de fait n'ont pas de telles protections et ne sont pas reconnus lors du décès de leurs conjoints (même si cela fait 40 ans qu'ils vivent ensemble). Mais il existe des moyens pour se protéger en cas de séparation et de décès.

Il suffit que les conjoints consultent un notaire afin de rédiger un contrat d'union de fait, une procuration, un mandat en cas d'inaptitude ainsi qu'un testament. Le contrat d'union de fait peut traiter de tous les sujets que les conjoints désirent et selon la situation particulière de chacun, le couple peut même choisir ensemble qu'un régime matrimonial va s'appliquer comme si les conjoints étaient mariés. Le mariage et l'union civile ne conviennent peut-être pas à tous les gens, mais l'important est l'égalité économique qui doit régner entre les conjoints.

Par contre, je tiens à vous mentionner qu'il existe certaines lois sociétaires qui protègent les gens vivant en union de fait comme les gens mariés ou unis civilement, telles que la Loi sur le régime des rentes du Québec, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur l'assurance-automobile et certaines autres lois.

Alors, je me marie ou je ne me marie pas ?

LES PESTICIDES DANS NOTRE TRAVAIL AGRICOLE...ET SI ON PRENAIT UN MOMENT POUR Y RÉFLÉCHIR...

Par Mélissa Gagnon, agronome
Conseillère en productions maraîchères, MAPAQ

Comme leur nom l'indique, les pesticides servent à réprimer les ennemis des cultures, ce qui est fort utile quand on pense aux pertes que peuvent occasionner les insectes, les maladies et les mauvaises herbes. Dans une perspective de lutte intégrée et d'agriculture durable, on vise d'abord à utiliser les moyens disponibles pour contrôler les ennemis des cultures, en favorisant les luttes mécanique et biologique et ultimement, en utilisant la lutte chimique.

Par contre, en utilisant des produits chimiques tels les pesticides, on doit également penser aux risques encourus, car ces produits peuvent affecter la santé des utilisateurs, mais également celle des travailleurs et des résidents à proximité des lieux d'application. Des risques environnementaux sont aussi à considérer, la contamination de nos sources d'eau par exemple ou l'impact sur la faune (abeilles) et la flore.

Dans bien des cas, l'utilisation des pesticides est nécessaire pour atteindre la productivité permettant aux entreprises agricoles d'être prospères et pérennes. Il faut donc développer notre réflexe de gestion du risque lorsque vient le temps de les choisir, les manipuler et les appliquer. Ce réflexe se traduit entre autres par le fait de penser à utiliser des pesticides à plus faibles risques, à porter les équipements de protection nécessaires et de respecter ce qui est indiqué sur les étiquettes. Dans votre entreprise, quelles sont les personnes qui devraient développer ce réflexe?

À la fin du mois de février 2014, nous vous invitons, vous et toutes les personnes concernées par les pesticides, à venir au forum sur les pesticides organisé par le MAPAQ régional et ses collaborateurs. Lors de cette journée, vous recevrez des informations pour alimenter votre réflexion sur la place des pesticides dans votre entreprise et vous permettre de développer votre réflexe de gestion du risque.



Credit photo MAPAQ

Info: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/lanaudiere/Pages/lanaudiere.aspx>

Je souhaite pour vous, que les prochaines fêtes,
parfument votre maisonnée de sourire, d'amitié, de partage,
de bonheur et de paix.

Joyeux Noël et bonne année!

Diane Brisson

N'hésitez pas à diffuser ce bulletin. Notre liste d'abonnés n'a qu'une seule fonction : vous informer, et ne sera utilisée à aucune autre fin.

Vous avez des commentaires ou des suggestions à nous transmettre? Vous désirez soumettre un texte? Vous inscrire à notre liste d'envoi? Communiquez avec Édith Monette à: edithm@cre-lanaudiere.qc.ca ou au: 450 759-4344, poste 110.

Surveillez notre prochaine parution en février 2014

Réalisé dans le cadre de l'entente spécifique en
Égalité 2011 – 2015 de la région Lanaudière

Québec

Conférence
régionale
des élus(es)
CRE Lanaudière

Les collaborateurs :
Les Agricultrices de Lanaudière
Le Collectif de formation agricole de Lanaudière
Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

Un chaleureux merci à toutes celles et ceux qui ont partagé leurs photos et ainsi contribués à l'en-tête de ce bulletin.